



**Communauté de Communes
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot-Curie
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cco23.fr - <http://www.pays-sostranien.fr>
N° SIREN : 242 300 135

Nos références : X:\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2026\20260407-CC #03\Délibérations\CR-20260407#CC03.docx
Objet : **CR CC N°03 20260407**

**COMPTE-RENDU
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°03 du 07 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne **LEJEUNE**, Président.

Réf : CR-20260407#CC03

Nombre de membres en exercice : **29**

Date de convocation : **31/03/2026**

Nombre de présents : **27**

Nombre de Pouvoirs : **2**

Nombre de votants : **29**

Étaient Présents :

Monsieur Sylvain **FARES**, Madame Stéphanie **MONTAGNAC**, Madame Geneviève **BARAT**, Madame Laurence **PASQUIGNON**, Monsieur Jean-Roland **MATIGOT**, Monsieur Gérard **CHAPUT**, Monsieur Bernard **PARROT**, Monsieur Etienne **LEJEUNE**, Madame Karine **NADAUD-MONTAGNAC**, Monsieur Julien **DELANNE**, Madame Fabienne **LUGUET**, Madame Patricia **MOUTAUD**, Monsieur Sébastien **VITTE**, Madame Mélissa **DUMIGNARD**, Monsieur Jean-Noël **PINAUD**, Madame Nathalie **DONY**, Monsieur Jean-François **LAGUIDE**, Monsieur André **LEROY**, Madame Isabelle **LEROY**, Monsieur Pascal **GOULOUZELLE**, Monsieur Loïc **LARDY**, Madame Stella **PEINAUD-GIRODOLLE**, Madame Evelyne **AUGROS**, Monsieur Olivier **MAJOU**, Madame Marie-France **GALBRUN**, Madame Allison **VUILLAUME**, Monsieur Jean-Noël **BOUCHER**

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrice **FILLOUX** donne pouvoir à M. Étienne **LEJEUNE**,
Madame Myriam **BROGNARA** donne pouvoir à Mme Allison **VUILLAUME**

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, Monsieur Gérard **CHAPUT** est élu secrétaire de séance.

1. Objet : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Il est proposé de mettre en place les 9 commissions thématiques suivantes :

Élus	Délégations et Commissions thématiques
M. Étienne LEJEUNE Président	Économie + Communication + Filière Design
1ère Vice-Présidente, Mme Allison VUILLAUME	Tourisme
2ème Vice-Président, M. Patrice FILLOUX	Finances + Budget + Ressources Humaines
3ème Vice-Présidente, Mme Évelyne AUGROS	Urbanisme + Habitat + Déchets + Environnement
4ème Vice-Président, M. Jean-Roland MATIGOT	Travaux + Aire d'accueil Gens du Voyage
5ème Vice-Présidente, Mme Geneviève BARAT	Contractualisation Région et Europe
6ème Vice-Président, M. Jean-François LAGUIDE	Enfance-Jeunesse + Affaires sociales
7ème Vice-Présidente, Mme Fabienne LUGUET	Centre Aquatique du Pays Sostranien
8ème Vice-Président, M. Sébastien VITTE	Équipements culturels interco : Centre Culturel Yves Furet + Réseau intercommunal de lecture publique

Ces commissions de travail n'ont pas de pouvoir de décision, elles sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de leurs membres.

Il est proposé que les conseillers intéressés pour participer au travail de ces commissions s'inscrivent directement auprès des services de la communauté de communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
ACCEPTE cette proposition et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2. Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte EVOLIS 23

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au Syndicat Mixte Evolis 23 les délégués appelés à siéger au Conseil Syndical.

Il est proposé d'élire 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Pour mémoire, les délégués sont désignés parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux des communes membres mais les délégués communautaires à un syndicat ne peuvent pas être déjà délégués de leur commune à ce même syndicat.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au Syndicat Mixte Evolis23

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
Mme	Evelyne	AUGROS	Mme	Fabienne	LUGUET
M.	Jean-Roland	MATIGOT	M.	Olivier	MAJOU
Mme	Stéphanie	MONTAGNAC	Mme	Marie-France	GALBRUN
M.	Loïc	LARDY	M.	Etienne	LEJEUNE

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. Objet : Désignation des membres pour siéger au sein du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale Ouest Creuse

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au Comité de programmation du GAL Ouest Creuse, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au Comité de programmation du GAL Ouest Creuse

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
Mme	Geneviève	BARAT	Mme	Allison	VUILLAUME
M.	Sébastien	VITTE	M.	Patrice	FILLOUX

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Objet : Election des délégués au Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC)

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au Syndicat des Energies de la Creuse, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au Syndicat des Energies de la Creuse

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
Mme	Isabelle	LEROY	Mme	Geneviève	BARAT
M.	André	LEROY	Mme	Evelyne	AUGROS

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Objet : Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle, la Cazine et la Brézentine (SIASEBRE)

Le président explique que sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, le syndicat concerne les communes de La Souterraine, Noth, Saint Agnant de Versillat, Saint Germain Beaupré, Saint Léger Bridereix, Saint Priest la Feuille.

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au SIASEBRE, 12 délégués titulaires et 6 suppléants.

Il est proposé de consulter chacune des communes concernées et de leur demander de désigner 2 délégués titulaires et 1 suppléant qui seront validés par la Communauté de Communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ces propositions, Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Creuse et de l'Anglin et de la Claise - SMABCAC

Le président explique que sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, le syndicat concerne les communes de Azéables, Bazelat, Saint Agnant de Versillat, Saint Germain Beaupré.

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au SMABCAC, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au SMABCAC :

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Bernard	PARROT	Mme	Geneviève	BARAT

Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et des Affluents - SMABGA

Le président explique que sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, le syndicat concerne les communes de Azéables, La Souterraine, Saint Agnant de Versillat, Saint Maurice la Souterraine, Vareilles.

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au SMABGA, 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au SMABGA :

Titulaires			Suppléants		
M.	Bernard	PARROT	Mme	Fabienne	LUGUET
M.	Olivier	MAJOU	M.	Etienne	LEJEUNE
M.	Jean-François	LAGUIDE	M.	Jean-Roland	MATIGOT

Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte Contrat Rivière Gartempe- SMCRG

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au SMCRG, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au SMCRG :

Titulaires			Suppléants		
M.	Olivier	MAJOU	M.	Jean-Noël	BOUCHER

Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. **Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte Interdépartemental du Parc d'Activités de la Croisière - SMIPAC**

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au SMIPAC, 10 délégués titulaires et 6 suppléants.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au SMIPAC :

Titulaires			Suppléants		
M.	Jean-Roland	MATIGOT	M.	Julien	DELANNE
Mme	Evelyne	AUGROS	M.	Loïc	LARDY
Mme	Marie-France	GALBRUN	M.	Olivier	MAJOU
M.	Etienne	LEJEUNE	Mme	Mélissa	DUMIGNARD
Mme	Geneviève	BARAT	M.	Sébastien	VITTE
M.	Patrick	RAMBAUD	Mme	Myriam	BROGNARA
M.	Gérard	CHAPUT			
M.	André	LEROY			
Mme	Isabelle	LEROY			
M.	Jean-François	LAGUIDE			

Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. **Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte de la Fôt - SMLF**

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au SMLF, 7 délégués titulaires.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au SMLF :

Titulaires		
Titre	Prénom	Nom
Mme	Allison	VUILLAUME
Mme	Karine	NADAUD-MONTAGNAC
M.	Jean-Roland	MATIGOT
Mme	Stéphanie	MONTAGNAC
M.	Sébastien	VITTE
M.	Pascal	GOULOUZELLE
M.	Jean-Luc	GAZONNAUD

Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte DORSAL

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au Syndicat Mixte DORSAL, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au Syndicat Mixte DORSAL :

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Etienne	LEJEUNE	Mme	Marie-France	GALBRUN

Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte fermé du SCOT de la Creuse

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au Syndicat Mixte fermé du SCOT de la Creuse, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au Syndicat Mixte fermé du SCOT de la Creuse :

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Etienne	LEJEUNE	Mme	Evelyne	AUGROS

Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Objet : Election du délégué à l'Assemblée des communautés de France

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'ADCF, 1 délégué titulaire.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, est élu pour siéger à l'ADCF :

Titulaire		
Titre	Prénom	Nom
M.	Etienne	LEJEUNE

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Objet : Election des délégués à l'Agence de Développement et de Réservation Touristique de la Creuse et Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'ADRT et à la CDESI, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger à l'ADRT et à la CDESI :

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
Mme	Allison	VUILLAUME	Mme	Stella	PEINAUD-GIRODOLLE

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. Objet : Election du délégué à l'Agence de Développement et d'innovation Nouvelle Aquitaine (ADI NA)

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'ADI NA, 1 délégué titulaire.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, est élu pour siéger à l'ADI NA :

Titulaire		
Titre	Prénom	Nom
M.	Etienne	LEJEUNE

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. Objet : Election du délégué à l'Association des maires et adjoints de France (AMF) et à l'association des maires et adjoints de la Creuse (AMAC)

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'AMF et à l'AMAC, 1 délégué titulaire.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, est élu pour siéger à l'AMF et à l'AMAC :

Titulaire		
Titre	Prénom	Nom
M.	Patrice	FILLOUX

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17. Objet : Election des délégués à l'Association d'Aide à domicile de La Souterraine ALIAD-UNA

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'Association d'aide à domicile de La Souterraine, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger à l'Association ALIAD-UNA :

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Jean-François	LAGUIDE	Mme	Fabienne	LUGUET

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18. Objet : Election des délégués au Conseil d'administration du Lycée Raymond Loewy de la Souterraine

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au Conseil d'administration du Lycée Raymond Loewy de La Souterraine, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger à au Conseil d'administration du Lycée Raymond Loewy de La Souterraine :

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Jean-François	LAGUIDE	Mme	Fabienne	LUGUET

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19. Objet : Election des délégués au Conseil d'administration du Collège Raymond Loewy de la Souterraine

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au Conseil d'administration du Collège Raymond Loewy de La Souterraine, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger à au Conseil d'administration du Collège Raymond Loewy de La Souterraine :

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Jean-François	LAGUIDE	Mme	Fabienne	LUGUET

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20. Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Considérant que la Commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu la liste présentée,
Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger à la Commission d'Appel d'offre

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Jean-Roland	MATIGOT	Mme	Mélissa	DUMIGNARD
M.	Patrice	FILLOUX	Mme	Stéphanie	MONTAGNAC
M.	Loïc	LARDY	Mme	Laurence	PASQUIGNON
M.	Olivier	MAJOU	Mme	Myriam	BROGNARA
M.	Sylvain	FARES	M.	Gérard	CHAPUT

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

21. Objet : Désignation des membres de la Commission d'Etude des marchés en Application de la Procédure Adaptée (CEMAPA)

Considérant que la Commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger à la CEMAPA

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Jean-Roland	MATIGOT	Mme	Mélissa	DUMIGNARD
M.	Patrice	FILLOUX	Mme	Stéphanie	MONTAGNAC
M.	Loïc	LARDY	Mme	Laurence	PASQUIGNON
M.	Olivier	MAJOU	Mme	Myriam	BROGNARA
M.	Sylvain	FARES	M.	Gérard	CHAPUT

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

22. Objet : Mise en place et désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Considérant que la Commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant,

Il est proposé de consulter chacune des 10 communes membres et de leur demander de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant qui seront validés par la Communauté de Communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ces propositions, Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

23. Objet : Election des délégués au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Considérant que le CIAS est présidé par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire en son sein quatre membres titulaires en qualité d'administrateurs élus ;

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au CIAS, en plus du Président :

Civilité	Prénom	Nom
M.	Jean-François	LAGUIDE
M.	Julien	DELANNE
Mme	Evelyne	AUGROS
M.	Patrick	RAMBAUD

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24. Objet : Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Considérant que la Commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant,

Il est proposé de consulter chacune des 10 communes membres et de leur demander de désigner 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) qui seront validés par la Communauté de Communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ces propositions, Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

25. Objet : Election des délégués au Centre National des Actions Sociales (CNAS)

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au CNAS, 1 délégué titulaire et un suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger au CNAS :

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Jean-François	LAGUIDE	Mme	Patricia	MOUTAUD

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

26. Objet : Election des délégués à la Commission territoriale de suivi des publics

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à la Commission territoriale de suivi des publics, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger à la Commission territoriale de suivi des publics :

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	André	LEROY	Mme	Marie-France	GALBRUN

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

27. Objet : Election du délégué au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Souterraine

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au Conseil de surveillance du Centre hospitalier de la Souterraine, 1 délégué titulaire.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, est élue pour siéger au Conseil de surveillance du Centre hospitalier de la Souterraine :

Titulaire		
Titre	Prénom	Nom
Mme	Patricia	MOUTAUD

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

28. Objet : Election du délégué à l'Ecole de la 2^{ème} chance

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'école de la 2^{ème} chance, 1 délégué titulaire.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, est élue pour siéger à l'Ecole de la 2^{ème} chance :

Titulaire		
Titre	Prénom	Nom
M.	Etienne	LEJEUNE

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

29. Objet : Election Des délégués à l'Entente Intercommunautaire pour l'aménagement et la gestion de l'aire de grand passage

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'Entente Intercommunautaire pour l'aménagement et la gestion de l'aire de grand passage, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger l'Entente Intercommunautaire pour l'aménagement et la gestion de l'aire de grand passage :

Titulaire			Suppléant		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Etienne	LEJEUNE	M.	Jean-Roland	MATIGOT

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

30. Objet : Election Des délégués à l'Entente Intercommunautaire Ouest Creuse

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'Entente Intercommunautaire Ouest Creuse, 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger l'Entente Intercommunautaire Ouest Creuse :

Titulaire			Suppléant		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
Mme	Geneviève	BARAT	M.	Patrick	FILLOUX
Mme	Patricia	MOUTAUD	Mme	Myriam	BROGNARA
M.	Etienne	LEJEUNE	M.	Jean-Roland	MATIGOT

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

31. Objet : Election Des délégués à l'Entente Intercommunautaire Territoire d'Industrie

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'Entente Intercommunautaire Territoire d'Industrie, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger l'Entente Intercommunautaire Territoire d'Industrie :

Titulaire			Suppléant		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Etienne	LEJEUNE	Mme	Marie-France	GALBRUN

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

32. Objet : Election du délégué au Foyer des Jeunes Travailleurs de la Souterraine (FJT)

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien au FJT, 1 délégué titulaire.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, est élue pour siéger au FJT :

Titulaire		
Titre	Prénom	Nom
Mme	Fabienne	LUGUET

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

33. Objet : Election du délégué à la plateforme d'initiative locale « Initiative Creuse »

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à Initiative Creuse, 1 délégué titulaire.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, est élu pour siéger à Initiative Creuse :

Titulaire		
Titre	Prénom	Nom
M.	Etienne	LEJEUNE

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

34. Objet : Election du délégué à Limousin Actif

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à Limousin Actif, 1 délégué titulaire.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, est élu pour siéger à Limousin Actif :

Titulaire		
Titre	Prénom	Nom
M.	Etienne	LEJEUNE

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

35. Objet : Election de délégués à la maison de l'économie et de la formation MEF23

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à la Maison de l'Economie et de la Formation MEF23, 2 délégués titulaires.

Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élues pour siéger à la Maison de l'Economie et de la Formation 23 :

Titulaires		
Titre	Prénom	Nom
Mme	Allison	VUILLAUME
Mme	Karine	NADAUD MONTAGNAC

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

36. Objet : Election de délégués à la maison des jeunes et de la culture de la Souterraine

Il est rappelé qu'il convient de désigner, pour la représentation de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'association MJC, 1 délégué titulaire et 1 suppléant.
Il est procédé à l'élection.

Après délibération, à l'unanimité, sont élus pour siéger à l'association MJC :

Titulaires			Suppléants		
Titre	Prénom	Nom	Titre	Prénom	Nom
M.	Jean-François	LAGUIDE	M.	Julien	DELANNE

Et le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

37. Objet : Indemnités de fonctions du président et des vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;
Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;
Considérant que pour une communauté regroupant entre 10 000 et 19 999 habitants, le Code général des collectivités fixe :
- l'indemnité maximale de président à 48,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximale de vice-président à 20,63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité.
Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un EPCi concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et vice-présidents					
par catégorie d'EPCI applicables en mars 2026					
(Valeur du point d'indice au 1er janvier 2026)					
Art. L 5211-12 et R 524-1 du CGCT					
POPULATION (nombre d'habitants)	Président		Vice-président		INDEMNITEBRUTE (en euros)
	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITEBRUTE (en euros)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITEBRUTE (en euros)	
Moins de 500	12,75	524,09	4,95	203,47	
De 500 à 999	23,25	955,70	6,19	254,44	
De 1 000 à 3 499	32,25	1 325,64	12,37	508,47	
De 3 500 à 9 999	41,25	1 695,59	16,50	678,24	
De 10 000 à 19 999	48,75	2 003,88	20,63	848,00	
De 20 000 à 49 999	67,50	2 774,60	24,73	1 016,53	
De 50 000 à 99 000	82,49	3 390,77	33,00	1 356,47	
De 100 000 à 199 999	108,75	4 470,20	49,50	2 034,71	
Plus de 200 000	108,75	4 470,20	54,37	2 234,89	

L'enveloppe indemnitaire globale est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-présidents. Mais l'éventuel accroissement de l'effectif du conseil communautaire dans le cadre d'un accord local ou de celui du nombre de vice-présidents est sans conséquence sur le calcul des indemnités globales.

Ainsi, et dans le cadre du calcul de l'enveloppe indemnitaire globale, le nombre de vice-présidents à prendre en compte est de 20% maximum de l'effectif du Conseil Communautaire arrondi à l'entier supérieur soit 6 vice-présidents.

Indice brut mensuel 1027	4 110,52			
	taux maximal	Indemnité brute mesuelle	Effectif	Indemnité brute annuelle
Président	48,75%	2 003,88	1	24 046,54
Vice-présidents	20,63%	848,00	6	61 056,02
MONTANT TOTAL ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE				85 102,56
Vice-présidents	15,47%	636,00	8,00	61 056,02

Il est possible d'instituer les indemnités suivantes à compter du 1^{er} avril 2026.

Il est proposé de procéder à l'application d'un taux spécifique sur ces montants :

- de 100 % pour le président, soit 48,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- de 75 % (6/8^{ème} de 20,63%) pour les vice-présidents, soit 15,47% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
ACCEPTÉ cette proposition et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de Séance
M. Gérard CHAPUT

Le Président
M. Étienne LEJEUNE

Les membres :

Le Président, le Secrétaire de séance et les Conseillers Communautaires ont adopté à l'unanimité le présent compte-rendu et ont signé le registre lors de la séance du Conseil Communautaire du 30 avril 2026 à La Souterraine